

Projet de modification de la limite
du parc national du Mont-Orford

6213-01-007



**VAL-
SAINT-
FRANÇOIS**

De culture innovante

Mémoire sur le projet de modification de la limite du parc national du Mont- Orford

Déposé au Bureau des audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)

Supervision :

Karine Bonneville, urbaniste, directrice du service de l'aménagement et gestion du territoire, MRC Val-Saint-François

Rédaction :

Véronique Thibault, M. Env., agente de projets en environnement et aménagement du territoire, MRC Val-Saint-François

Karine Bonneville, urbaniste, directrice du service de l'aménagement et gestion du territoire, MRC Val-Saint-François

Julie Poulin, géomaticienne M. Env, coordonnatrice régionale des cours d'eau, MRC Val-Saint-François

Révision :

Ana Rosa Mariscal, agente aux communications et aux relations publiques, MRC Val-Saint-François

Geneviève Giasson, directrice générale, MRC Val-Saint-François

Collaborateurs :

Daniel Veilleux, maire de Saint-Denis-de-Brompton

James Johnston, maire du Canton de Melbourne

Cindy Jones, directrice générale du Canton de Melbourne

Liane Boisvert, directrice générale de Saint-Denis-de-Brompton

Luc Cayer, maire de Stoke et préfet de la MRC du Val-Saint-François

Lyne Gaudreault, directrice générale de Racine

Mario Côté, maire de Racine

Référence à citer :

MRC Val-Saint-François. (2023). *Mémoire sur le projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford.*

Table des matières

.....	1
1. La MRC du Val-Saint-François.....	4
2. Le projet d'agrandissement du Parc national du mont-orford (PNMO) : un projet intéressant et stimulant pour le Val-Saint-François.....	4
3. Considérations environnementales de la MRC du Val-Saint-François.....	5
3.1. Protection du territoire jusqu'à la concrétisation de l'agrandissement.....	5
3.2. Gestion environnementale du site en cohérence avec la MRC.....	6
3.3. Gestion des sacs de plastique et du polystyrène.....	6
3.4. Gestion des cours d'eau et des eaux pluviales.....	6
3.5. Maintien de l'intégrité écologique.....	7
3.5.1. Restauration et maintien de la connectivité écologique.....	7
3.5.2. Gestion des sédiments.....	7
3.5.3. Prévention de l'introduction des espèces exotiques envahissantes.....	8
3.5.4. Gestion des anciens sites miniers.....	8
3.6. Potentiel archéologique aux abords du lac Montjoie.....	9
4. Autres considérations de la MRC du Val-Saint-François.....	9
4.1. Collaboration territoriale et complémentarité récréotouristique.....	9
4.2. Services d'urgence en milieux isolés.....	9
4.3. Favoriser l'accès pour l'éducation à la nature des enfants du territoire.....	10
4.4. Mécanisme de consultation et de mitigation.....	10

1. LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

La MRC du Val-Saint-François couvre un large territoire d'une superficie de 1 413 km² et regroupe 18 municipalités. La forêt occupe la grande majorité du territoire, soit 71 % de la MRC. Vient ensuite le territoire agricole, pour 18,5 % de la superficie. La MRC est le lieu de résidence de 32 568 habitants. Ces personnes sont dispersées dans l'ensemble des 18 municipalités et près de 50 % se retrouvent dans quatre municipalités, soit celles de Richmond, Windsor, Valcourt et Saint-Denis-de-Brompton. Le Val-Saint-François possède également trois pôles de développement économique, soit Richmond, Windsor et Valcourt.

Les lieux visés par le projet d'agrandissement sont situés en plein cœur du plus important secteur de villégiature de la MRC, dans les municipalités de Racine et Saint-Denis-de-Brompton, en raison de la présence des lacs Brais, Brompton, Caron, Desmarais, Larouche, Miller, Mont-Joie et du Petit lac Brompton.

De par son logo et son slogan « De culture innovante », la MRC du Val-Saint-François affirme autant l'importance qu'occupe le patrimoine naturel sur son territoire, que son caractère ingénieux et sa volonté de développement.

2. LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD (PNMO) : UN PROJET INTÉRESSANT ET STIMULANT POUR LE VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le projet de modification de la limite du parc National du Mont-Orford vise deux objectifs. Le premier, issu de la mission du réseau des parcs nationaux du Québec, est d'assurer la conservation et la préservation du milieu naturel et de sa biodiversité. Le second est de mettre en valeur le territoire en le rendant accessible à la population à des fins récréatives et éducatives. La MRC du Val-Saint-François est enthousiaste face au projet d'agrandissement du parc, dont elle suit de près les travaux depuis 2006.

Premièrement, le projet vient soutenir de manière directe les efforts de la MRC en termes de conservation de la biodiversité. Effectivement, le territoire visé par le projet d'agrandissement est situé dans ce que la MRC considère comme son corridor de biodiversité. L'agrandissement du parc vient donc consolider la conservation des territoires d'intérêt écologiques du secteur, notamment le marécage du lac Brompton et du lac Brais, tous deux identifiés au schéma d'aménagement révisé de la MRC (2002). Le projet d'agrandissement prévoit l'ajout de 4 756 ha d'aires protégées (3 450 ha pour l'agrandissement du PNMO – 1 306 ha pour la réserve de biodiversité), pour atteindre 3,58 % d'occupation dans la MRC, soit un gain important par rapport aux 250 ha déjà protégés qui ne correspondent actuellement qu'à 0,18 % du territoire.

Le projet d'agrandissement s'inscrit également dans une des grandes orientations du schéma d'aménagement révisé dont la volonté est de développer le potentiel récréotouristique du territoire et d'améliorer l'accessibilité du public aux plans d'eau et aux milieux naturels.

Enfin, il est indéniable que le projet d'agrandissement engendrera des retombées économiques, non seulement pour le Canton de Melbourne, la municipalité de Racine et

celle de Saint-Denis-de-Brompton, mais également pour les collectivités limitrophes comme Saint-François-Xavier-de-Brompton et Kinsgbury, ainsi que pour la MRC dans son ensemble. Effectivement, l'accroissement de l'achalandage dans la région renforcera la consommation des biens et services locaux, un aspect vu d'un très bon œil par les élus et la population. De plus, la MRC, qui élabore actuellement son nouveau plan stratégique de développement touristique, entrevoit le projet d'agrandissement comme une valeur ajoutée et complémentaire à l'offre touristique actuelle. Finalement, la MRC s'est récemment dotée d'un plan directeur vélo et souhaite, à terme, devenir un lieu reconnu régionalement et provincialement pour la pratique du vélo. Le projet d'agrandissement viendra consolider l'offre de sentiers de vélo dans la MRC.

3. CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Afin d'assurer la protection de l'environnement sur le territoire du projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la MRC du Val-Saint-François désire soumettre une liste d'enjeux environnementaux au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, afin qu'ils puissent être considérés.

3.1. Protection du territoire jusqu'à la concrétisation de l'agrandissement

Le gouvernement du Québec est déjà propriétaire des terrains visés par le projet d'agrandissement du parc national et le projet de réserve de biodiversité. Puisque cette information est publique, la population est en mesure de connaître les limites de cette propriété et de s'y rendre de façon illicite, afin d'y pratiquer différentes activités potentiellement néfastes pour l'environnement et la biodiversité. Par exemple :

- Cueillette d'espèces vulnérables à la récolte, comme l'ail des bois;
- Feux de camp illicites avec risque d'incendie;
- Récolte de bois sans permis;
- Circulation avec véhicules hors route pouvant fragiliser et fragmenter certains milieux;
- Activités de chasse et pêche illicites.

La MRC du Val-Saint-François a constaté que la population a soulevé plusieurs enjeux et préoccupations en ce sens lors des consultations tenues par le BAPE les 14, 15 et 16 février 2023. La fréquentation des lieux de façon non organisée préoccupe grandement les propriétaires adjacents aux terres publiques dédiées au projet d'agrandissement. On s'inquiète d'une fréquentation accrue dans le secteur et de la présence de visiteurs sur les terrains privés en bordure du futur parc.

Comme la concrétisation du projet d'agrandissement pourrait prendre du temps, nous demandons au gouvernement de mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes jusqu'à la concrétisation du projet, afin de répondre aux préoccupations et questions des citoyens, d'assurer la protection de la biodiversité, ainsi que de prévenir la fréquentation non souhaitée chez les propriétaires privés en périphérie d'ici la réalisation du projet.

3.2. Gestion environnementale du site en cohérence avec la MRC

La MRC du Val-Saint-François assume différentes responsabilités légales en lien avec la gestion des matières résiduelles, ainsi que la gestion de l'eau et des cours d'eau sur son territoire. Depuis plusieurs années, des chantiers de réflexion importants ont mené à l'aboutissement de différents plans de gestion, politiques et règlements qui reflètent, à la fois, la volonté politique et le désir de la population en matière de protection de l'environnement sur le territoire.

Nous demandons au gouvernement de prendre connaissance de ces différents outils de planification et gestion territoriale et de gérer le site visé par le projet d'agrandissement en cohérence avec ceux-ci, afin de respecter les objectifs régionaux et dans un souci d'exemplarité.

Plus précisément :

- Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016 et celui à venir (2023) ;
- Plan d'action du PGMR (2016 et celui à venir) ;
- Règlement général uniformisé numéro 2016-01 et ses articles concernant le bannissement des sacs de plastique à usage unique ;
- Plan régional des milieux humides et hydriques (adopté par la MRC en septembre 2022 et en cours d'analyse par le MELCCFP) ;
- Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Val-Saint-François ;
- Règlement numéro 2017-02 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Val-Saint-François ;
- Règlement régional numéro 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François.

3.3. Gestion des sacs de plastique et du polystyrène

En cohérence avec les projets en cours, en ce qui concerne la gestion responsable des matières résiduelles du Val-Saint-François, nous demandons au gouvernement de se conformer au règlement général uniformisé numéro 2016-01 et d'interdire la vente et la distribution de sac de plastique à usage unique dans ses futures installations du parc national du Mont-Orford. De plus, dans un objectif d'économie circulaire et de réduction des déchets, la MRC a développé un partenariat régional, afin de récupérer et de recycler le polystyrène expansé no.6. Une quinzaine de points de dépôt sont présents sur l'ensemble du territoire et nous demandons au gouvernement d'envisager la création d'un ou de plusieurs points de dépôt à l'intention des futurs usagers du parc national pour la récupération et le recyclage, en collaboration avec la MRC du Val-Saint-François.

3.4. Gestion des cours d'eau et des eaux pluviales

En cohérence avec les divers règlements en vigueur dans la MRC, nous demandons au gouvernement que la gestion des eaux pluviales soit considérée dans tous les projets se déroulant sur le territoire de la MRC. Nous demandons au gouvernement de s'assurer que le projet d'agrandissement, ainsi que l'aménagement des infrastructures et du site d'accueil n'auront pas d'impact sur le débit de pointe des cours d'eau, notamment lorsque les infrastructures projetées sont situées en amont hydraulique des milieux hydriques situés en zone périphérique du parc.

La MRC souhaite également que le gouvernement porte une attention particulière aux aspects pouvant impacter le débit en aval : projets comportant une ouverture de rue, chemin, un prolongement de rue ou une nouvelle surface d'imperméabilisation (stationnement, camping, etc.).

Dans le même ordre d'idée, le gouvernement devrait gérer avec diligence les barrages de castors situés dans ces deux mêmes secteurs, afin que ceux-ci ne causent pas de débordements de cours d'eau sur les infrastructures municipales et qu'il s'assure que leur rupture potentielle n'occasionne pas de dommages.

3.5. Maintien de l'intégrité écologique

La MRC du Val-Saint-François demande au gouvernement de s'engager à plusieurs niveaux, afin de maintenir l'intégrité écologique des lieux visés par le projet d'agrandissement, ainsi que sa zone périphérique.

3.5.1. Restauration et maintien de la connectivité écologique

La MRC a récemment identifié le réseau écologique sur son territoire, c'est-à-dire les zones avec des noyaux forestiers, pas ou peu fragmentés, ainsi que les corridors de déplacement faunique. Le projet d'agrandissement est situé dans un des plus grands noyaux d'habitats, soutenant directement la conservation de la biodiversité sur le territoire. Cependant, la route 222 est un élément qui fragmente le milieu naturel et compromet considérablement la connectivité faunique du secteur. Il s'agit, de plus, d'un secteur reconnu par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec comme un lieu de collisions fréquentes entre la faune et les véhicules.

Puisqu'une traverse est envisagée dans ce secteur pour les usagers du parc, il serait important de considérer l'aspect faunique et la sécurité routière dans l'élaboration de celle-ci. Nous croyons qu'il y a là une belle occasion de contribuer au rétablissement de la connectivité et à la protection de la biodiversité, de manière cohérente avec les objectifs de protection du parc. Ainsi, nous demandons au gouvernement d'assurer la construction d'infrastructures permettant le passage de la faune de part et d'autre de la route 222.

3.5.2. Gestion des sédiments

La MRC du Val-Saint-François a été appelée à intervenir dans différents secteurs concernant des apports de sédiments dans le lac Brompton, dont dans les secteurs de la baie Nickel Mine et de la baie à l'extrême nord-ouest du lac Brompton (au sud du chemin Laroche). Plus particulièrement, nous aimerions porter à votre attention la quantité importante de sédiments présents dans la baie de l'émissaire du ruisseau Ely du lac Brompton. À cet endroit, une très forte accumulation de sédiments de nature anthropique, provenant des terrains jadis utilisés par une carrière/sablière/gravière, a été observée dans un tributaire de cette baie, lors d'une visite à cet endroit le 12 juin 2019 (voir photos ci-dessous.)



Nous demandons au gouvernement d'agir avec diligence et d'adopter une gestion environnementale des sédiments. Nous souhaitons que cette gestion soit appliquée dans l'ensemble des projets d'aménagement des terrains visés par l'agrandissement du parc national et dans la réserve de biodiversité projetée.

3.5.3. Prévention de l'introduction des espèces exotiques envahissantes

En matière d'espèces exotiques envahissantes, le parc national du Mont-Orford prévoit certaines mesures pour limiter l'introduction et la propagation de celles-ci par les usagers des divers plans d'eau. Par exemple, on prévoit mettre à la disposition des usagers des stations de lavage pour nettoyer les embarcations personnelles. Il est à noter que les milieux hydriques du Val-Saint-François sont encore très peu affectés par les espèces exotiques envahissantes, bien que le myriophylle à épis soit présent dans plusieurs lacs. L'augmentation importante de la fréquentation des plans d'eau par des usagers venant de l'extérieur de la région menace grandement les milieux hydriques de la MRC par l'introduction d'espèces exotiques émergentes dont la présence a été confirmée ailleurs dans la province. La MRC du Val-Saint-François demande donc au gouvernement d'assurer une surveillance au niveau du nettoyage des embarcations personnelles et de rendre obligatoire le lavage adéquat avant leur mise à l'eau.

3.5.4. Gestion des anciens sites miniers

À l'ouest du lac Montjoie se trouvent deux mines qui ne sont plus en activité. La première, la Old Fletcher IV n'a pas été restaurée et comporte des haldes à stérile. La seconde, la St-Élie d'Orford n'a également pas été restaurée. La MRC souhaite que l'État en prenne responsabilité et qu'il s'assure que ces deux sites miniers ne compromettent pas la qualité des écosystèmes et des milieux humides ou hydriques, de même qu'ils n'altèrent pas la qualité des eaux souterraines des milieux environnants.

De plus, il serait important que le gouvernement identifie l'ensemble des terres visées par l'agrandissement du parc et la réserve de biodiversité, ainsi que celles déjà gérées par la SÉPAQ, comme secteur comportant la mention « activité minière interdite » en vertu de la *Loi sur les mines* quant au jalonnement, à l'exploration et à l'exploitation minière. Il serait tout aussi important que l'exploitation de sable et de gravier soit strictement interdite sur ces terres.

3.6. Potentiel archéologique aux abords du lac Montjoie

Telles que décrites dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François (2002), des peintures rupestres d'origine autochtone ont été découvertes dans le secteur du mont Roy à Saint-Denis-de-Brompton, à l'ouest du lac Montjoie. Nous demandons au gouvernement de porter une attention particulière à ce patrimoine culturel, de rechercher les artefacts et de protéger et mettre en valeur le potentiel archéologique du secteur pour le faire découvrir à la population.

4. AUTRES CONSIDÉRATIONS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Afin d'assurer le meilleur succès possible du projet sur le territoire, la MRC du Val-Saint-François désire également soumettre une liste d'enjeux qui ne sont pas nécessairement environnementaux, mais qui touchent directement le développement de la région et sa communauté.

4.1. Collaboration territoriale et complémentarité récréotouristique

Le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford est accueilli favorablement par les décideurs, car il vient ajouter de la valeur et consolider l'offre touristique déjà existante dans le Val-Saint-François. Nous souhaitons travailler étroitement avec les gestionnaires du parc pour développer une offre touristique cohérente, complémentaire et structurante pour l'ensemble de notre territoire et, en particulier, pour les secteurs avoisinant le parc. Nous soulignons notamment l'initiative « tournée des voisins » qui a été développé avec la municipalité d'Orford afin de favoriser la fréquentation des attraits locaux par les usagers du parc. Ce type d'initiative serait grandement souhaitée dans le Val-Saint-François et nous demandons au gouvernement de travailler avec le service Développement Val-Saint-François, qui voit au mandat de développement touristique, pour étendre ce projet et d'autres à notre territoire, une fois l'agrandissement concrétisé.

En plus de mettre en œuvre un projet de développement du réseau cyclable à l'échelle du territoire, la MRC du Val-Saint-François réalise actuellement la mise à jour de son plan stratégique de développement touristique. La vitalité et la diversité des attraits et des entreprises touristiques de la région ne doivent pas être occultées par l'arrivée d'un joueur d'une grande importance comme la SÉPAQ. C'est pourquoi la MRC du Val-Saint-François demande au gouvernement une réelle collaboration et un réel partenariat, afin de s'assurer que l'offre touristique du parc national soit arrimée et en appui à l'ensemble de l'offre à développer et à mettre en valeur sur notre territoire. À plusieurs reprises, lors de diverses rencontres, nous avons senti une belle collaboration des gens de la SEPAQ dans le projet de développement vélo de la MRC. Encore une fois, nous réitérons notre besoin de partenariat pour le développement du projet vélo dans le secteur Saint-Denis-de-Brompton et Racine, qui nécessitera certainement des interconnexions avec le territoire de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford.

4.2. Services d'urgence en milieux isolés

L'augmentation de la fréquentation du territoire entraînera assurément des besoins accrus en matière de secourisme et d'opérations de sauvetage. Le secteur visé par le projet d'agrandissement est desservi par les services d'urgence (premiers répondants) des villes de Valcourt et de Sherbrooke. Nous demandons au gouvernement de soutenir les intervenants et partenaires concernés en offrant de la formation et en facilitant la

discussion et l'échange d'expérience entre les différents services du territoire (ex. : Magog, Sherbrooke et Valcourt).

4.3. Favoriser l'accès pour l'éducation à la nature des enfants du territoire

La MRC du Val-Saint-François travaille actuellement sur l'élaboration d'une planification stratégique pour les dix à quinze prochaines années, afin de se donner une vision de développement et guider les projets actuels et à venir. Une des orientations émanant de la consultation citoyenne et de celle des partenaires du milieu, est d'utiliser notre territoire comme lieu d'apprentissage et vecteur de santé globale pour nos jeunes, nos familles et nos aînés.es. Ceci fait notamment référence à la volonté d'inculquer aux jeunes du Val-Saint-François une connaissance et un lien de proximité avec le patrimoine naturel du Val-Saint-François et de semer en eux un intérêt envers la protection de l'environnement.

Nous voyons le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford comme une occasion parfaite de concrétiser cette vision. En ce sens, nous souhaitons que le gouvernement puisse faciliter l'accès au parc pour les écoles et les garderies du territoire, afin d'offrir un terrain d'apprentissage, par exemple, à travers la collaboration à des classes vertes éducatives et à des cours en plein air. Puisque nous voulons favoriser l'accès à la nature pour tous les enfants du territoire, nonobstant leur statut économique, cette collaboration pourrait prévoir notamment l'accès gratuit au site, la mise à disposition gratuite d'équipement de plein air, l'accompagnement par des guides naturalistes de la SÉPAQ, etc.

4.4. Mécanisme de consultation et de mitigation

En terminant, en raison des nombreuses préoccupations mentionnées dans ce mémoire, il est d'une importance capitale qu'un mécanisme de collaboration soit mis en place par le gouvernement, afin de permettre la consultation des parties impliquées, ainsi que le suivi et la mitigation des enjeux soulevés par les partenaires du Val-Saint-François.

Nous recommandons au gouvernement d'utiliser la table d'harmonisation du parc national du Mont-Orford comme véhicule, puisqu'il s'agit d'un comité déjà mis en place et dont le fonctionnement est bien connu de tous. Au besoin, le gouvernement pourrait également faciliter la création de comités *ad hoc*, favorisant la discussion d'enjeux spécifiques émergents à la suite de la concrétisation du projet.